

J'Y VOIS CLAIR

La qualité des écoles artistiques du supérieur est-elle en péril ?



CLARA VAN REETH

Les écoles supérieures des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles peinent à se conformer aux exigences des standards européens. Des lacunes qui risquent d'entacher leur qualité reconnue et leur attrait au niveau international.

Parce qu'elles peinent à adopter les standards européens, les écoles supérieures des arts francophones risquent de perdre une part de leur crédit à l'international. C'est ce que souligne, dans une analyse tout juste publiée, l'Aeqes, l'agence qui évalue la qualité de l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Après avoir passé au crible les cursus d'arts plastiques, visuels et de l'espace (en 2012-2013), et de musique (2014-2015), elle s'est penchée sur les sept établissements d'enseignement supérieur qui dispensent des formations en théâtre, en audiovisuel et en arts du cirque. Au total : dix bacheliers et cinq masters, rassemblant près de 1.600 étudiants, soit 7 % de l'ensemble de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À quelles exigences les écoles d'art manquent-elles ? Depuis leur intégration officielle, en 1999, dans le système d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles supérieures des arts ont eu à se conformer à différentes réformes, notamment le décret de Bologne (2004) et le décret Paysage (2013).

Le décret Paysage (qui vise à renforcer l'intégration du système des études supérieures de Belgique francophone au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur) attend par exemple des établissements d'enseignement supérieur qu'ils proposent des formations continues ainsi que des parcours personnalisés à leurs étudiants. Un défi complexe pour les écoles supérieures des arts, dont la pédagogie est centrée sur les projets collectifs et qui n'ont bénéficié d'aucun financement supplémentaire.

Autre cadre : celui du décret de Bologne. Pour s'y conformer, les études d'arts ont été scindées en un bachelier de trois ans et un master d'un an (la durée totale de la formation étant restée de quatre ans). Mais la différence entre ces deux niveaux d'étude est encore jugée « difficilement perceptible », par le rap-

port de l'Aeqes. Une situation en partie due au fait que la recherche - un atout distinctif pour les programmes de master - peine à trouver sa place dans le secteur des arts de Belgique francophone. Le rapport suggère ainsi que les masters de théâtre soient allongés d'un an, afin de pouvoir « intégrer l'initiation à la recherche

en arts et un travail de fin de cycle de niveau master ».

L'Aeqes insiste sur l'urgence de la situation : l'incohérence actuelle

entre le système d'études supérieures artistiques et le cadre européen pourrait, à court terme, nuire à la qualité des formations et constituer un frein à la mobilité internationale des étudiants (la mobilité sortante des étudiants belges francophones en arts étant déjà jugée « très faible »).

Quelles recommandations sont-elles faites ?

La qualité de l'enseignement des écoles supérieures des arts n'est pourtant pas remise en cause. Et l'Aeqes souligne que leurs formations sont en adéquation avec les besoins actuels du monde professionnel. Le rapport émet toutefois plusieurs recommandations ; notamment veiller davantage à la mobilité internationale de leurs étudiants et prévoir des mécanismes d'évaluation plus formels, garantissant l'anonymat.

L'Aeqes préconise également d'accentuer la distinction entre bachelier et master en investissant dans la recherche en arts.

Plus globalement, le rapport appelle la Fédération Wallonie-Bruxelles à réviser les décrets mentionnés, afin de donner aux établissements d'enseignement supérieur les moyens d'accomplir leurs missions et de se conformer aux exigences européennes.

« Il faudrait intégrer l'initiation à la recherche et un travail de fin de cycle de niveau master » Aeqes



Pour l'Aeqes, l'incohérence entre le système d'études supérieures artistiques et le cadre européen pourrait, à court terme, nuire à la qualité des formations. © LE SOIR



Le Soir Wallonie 27/11/2018, pages 2 & 3

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de Le Soir Wallonie

